



N° de résolution

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 14 JANVIER 2019

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue à la salle des délibérations, ce quatorzième jour de janvier, de l'an deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur Réjean Richard.

SONT PRÉSENTS :	Réjean	Richard	Maire	
	Luc	St-Pierre	Conseiller	(1)
	Marcel	Masse	Conseiller	(2)
	Michel	Savard	Conseiller	(3)
	Yanick	Lacroix	Conseiller	(4)
	Marcel	Bourassa	Conseiller	(5)
			Conseiller	(6)

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Rachel Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

OUVERTURE La séance est ouverte à 19 h 30 par monsieur Réjean Richard, maire de La Motte.

19-01-001 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté tout en laissant l'item *affaires nouvelles* ouvert.

ADOPTÉE

19-01-002 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2018**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Yanick Lacroix et unanimement résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2018, soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

19-01-003 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2018**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 décembre 2018, soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

INTERVENTIONS DU PUBLIC

Des questions en lien avec le projet Authier de Sayona Québec inc., le rechargement en concassé sur le chemin du Quai sont émises par des membres de l'assistance.

INFORMATIONS AVEC DÉCISION



19-01-004 **ACCUEIL D'AMOS - APPUI FINANCIER 2018-2019**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Savard, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, d'autoriser le versement d'une somme de cent (100 \$) dollars à l'Accueil d'Amos à titre de contribution financière.

ADOPTÉE

19-01-005 **OPPOSITION À LA LOI SUR L'ENREGISTREMENT DES ARMES À FEU DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE l'ex-premier ministre du Québec, Monsieur Philippe Couillard a forcé en juin 2016 la création du registre SIAF (Service d'inscription des armes à feu du Québec) en n'autorisant pas le vote libre de ses députés ;

CONSIDÉRANT QUE la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction du Québec est entrée en vigueur le 29 janvier 2018 en précisant que les armes à feu doivent être inscrites au registre au plus tard à la fin janvier 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de ce registre (\$17 millions pour la mise en place et \$ 5 millions annuellement pour l'exploitation) n'apporte aucune mesure de sécurité concrète pour combattre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales ;

CONSIDÉRANT QUE le SIAF tend à démoniser les armes à feu et les propriétaires honnêtes possédant les permis fédéraux requis, mais laisse complètement de côté les criminels se procurant des armes sur la marche noire ;

CONSIDÉRANT QU'en date du 20 décembre 2018, soit un mois avant la date butoir, 82 % des armes québécoises (1,6 million) ne sont toujours pas inscrites au registre ;

CONSIDÉRANT QUE le projet SIAF risque de connaître le même sort que le registre canadien des armes à feu (qui est passé de \$2 millions à \$2 milliards), vu les faibles résultats jusqu'à maintenant ;

CONSIDÉRANT QUE l'abandon du registre libérerait des sommes importantes qui pourraient être beaucoup mieux utilisées (en santé mentale, par exemple) ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu QUE la Municipalité de La Motte invite les autres municipalités québécoises à demander aux députés, à la ministre de la Sécurité publique du Québec et au premier ministre de faire marche arrière en ce qui concerne la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction ;

QUE le Conseil municipal exprime sa solidarité avec les chasseurs, les tireurs sportifs, les collectionneurs et les citoyens qui jugent ce registre intrusif et inefficace ;

QUE le Conseil demande au gouvernement du Québec de soutenir concrètement les initiatives contre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales ;

QUE le Conseil propose au gouvernement du Québec de mettre en place des programmes nécessaires d'information et d'éducation afin d'enrayer la stigmatisation des armes feu et la démonisation de leurs propriétaires.



QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, à la ministre de la Sécurité publique du Québec, à la MRC d'Abitibi et à toutes ses municipalités.

ADOPTÉE

19-01-006 **AVIS TECHNIQUE AKIFER - PAIEMENT**

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté une résolution en septembre dernier, mandatant la firme Akifer pour réaliser une étude afin de recevoir une confirmation que l'étude hydrogéologique de la firme RHI a été réalisée selon les règles de l'art ;

ATTENDU QUE la demande d'étude a été faite par des citoyens ;

ATTENDU QUE ladite résolution affirmait que la facture serait payée par Sayona Québec inc. ;

ATTENDU QU'il y a eu une élection partielle au poste de maire de la Municipalité en décembre dernier ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST RÉSOLU sur proposition de monsieur Michel Savard, appuyé par monsieur Marcel Masse que la municipalité de La Motte acquitte la facture d'Akifer.

ADOPTÉE

COMPTES-RENDUS

COMPTE-RENDU DU MAIRE SUR LA DERNIÈRE RENCONTRE DE L'ASSEMBLÉE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI

Monsieur Réjean Richard, maire, fait état des dossiers discutés lors de la rencontre de décembre dernier, sont l'adoption des prévisions budgétaires pour 2019, les projets FLIC et la nomination d'un observateur pour le comité de liaison de Sayona Québec inc.

COMPTE-RENDU DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :

Le Conseil prend connaissance du compte-rendu des activités de l'agente de développement pour le mois de décembre 2018.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

19-01-007 **ADHÉSION AU PROTOCOLE D'UTILISATION INTERMUNICIPALE AVEC LA MRC VALLÉE DE L'OR**

IL EST RÉSOLU sur proposition de monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Yanick Lacroix de demander au conseil des maires de la MRC Vallée de L'Or l'autorisation d'adhérer à l'entente-cadre de coopération intermunicipale concernant la sécurité incendie de la MRCVO.

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est ajouté.

FINANCES ET ADMINISTRATION



DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS

Le Conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois de décembre 2018.

19-01-008 APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yanick Lacroix, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, que les comptes du mois de décembre 2018, soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de quatre-vingt-six mille deux cent vingt-quatre dollars et soixante-seize sous. (86 224,76 \$)

ADMQ	880,33 \$
Akifer	5576,29 \$
Assurance Côté Guimond Lafond	240,00 \$
Bell Mobilité	127,79 \$
Centre du camion	529,13 \$
Chambre de commerce et de l'industrie Amos-Région	222,83 \$
CRSBP	3 564,06 \$
Desjardins sécurité financière	360,32 \$
Énergies Sonic RN S.E.C.	5 280,90 \$
Groupe Ultima	12 362,00 \$
Hydro-Québec	1 444,44 \$
Josée Organisation	121,88 \$
La Capital assurance	1 094,67 \$
La Table de concertation de La Motte	5 000,00 \$
Les Fleurons du Québec	44,78 \$
Location Amos	55,87 \$
M & M Nord-Ouest	178,94 \$
Master card	1 195,70 \$
Milaire et Godbout inc.	240,95 \$
Ministre des finances	296,00 \$
Ministre du Revenu	4 305,66 \$
Morency, société d'avocats	576,15 \$
Municipalité de Landrienne	139,98 \$
Municipalité de Rivière-Héva	719,85 \$
Paul Ouellet	12 000,00 \$
PG Solutions	6 927,24 \$
Pharmacie Jean Coutu	281,50 \$
Pneu GBM S.E.N.C.	135,83 \$
Postes Canada	30,70 \$
Receveur général du Canada	1 830,60 \$
Richard Nicole	840,00 \$
Rôle de paie	15 178,98 \$
Sanimos	872,90 \$
Savard Monique	20,00 \$
Télébec	244,39 \$
Tourisme Amos Harricana	1 305,00 \$
UAP	163,98 \$
Ville d'Amos	1 835,12 \$

Total : 86 224,76 \$

ADOPTÉE



19-01-009 **POLITIQUE SALARIALE 2019**

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Marcel Bourassa, et unanimement résolu, d'adopter la politique salariale telle que proposée pour l'année 2019 et que son entrée en vigueur soit le 1^{er} janvier 2019.

ADOPTÉE

19-01-010 **AUTORISATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE POUR PAIEMENT DES COMPTES AVANT APPROBATION POUR L'ANNÉE 2019**

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Michel Savard, appuyé par monsieur Yanick Lacroix et unanimement résolu, d'autoriser la directrice générale a payé avant l'approbation des comptes les items suivants :

- Télébec (téléphone)
- Bell mobilité (pagette et cellulaire)
- Contrat d'entretien ménager
- Contribution aux assurances collectives (cotisations des employés et de l'employeur)
- Contribution aux REER (cotisations des employés et de l'employeur)
- Frais de déplacement hebdomadaires
- Hydro-Québec
- Immatriculation des véhicules (SAAQ)
- Petite caisse
- Remises aux gouvernements (cotisations des employés et de l'employeur)
- Rémunération
- Énergies Sonic RN S.E.C.
- Ville d'Amos (enfouissement au L.E.T.)
- Carte de crédit

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT # 223 RELATIF AUX TAXES DE SERVICES

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code municipal, je soussigné Yanick Lacroix, conseiller, donne avis de motion de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, d'un règlement visant l'adoption du Règlement relatif aux taxes de services # 223 ;

CONFORMÉMENT à l'article 445 CM, copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil ;

CONFORMÉMENT à l'article 445 CM, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours calendrier précédent la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté ;

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AUX TAXES DE SERVICES # 223

Le conseil prend acte du dépôt du projet de règlement relatif aux taxes de services numéro 223 ;

**19-01-011 NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR DE COMPTE**

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Yanick Lacroix, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, de nommer monsieur Marcel Bourassa pour examiner et surveiller la liste de l'approbation des comptes.

ADOPTÉE

19-01-012 PROJET RÉAMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, de présenter à la MRC d'Abitibi dans le cadre du programme « *Projets structurants pour améliorer la qualité de vie* » un projet de réaménagement de la bibliothèque de La Motte, et d'autoriser madame Rachel Cossette, directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité de La Motte, tous les documents en lien avec le dépôt et la réalisation du projet.

ADOPTÉE

19-01-013 ACTIVITÉ DE PERFECTIONNEMENT - PROTECTION ET CONSERVATION DE MILIEUX HUMIDES ET TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Yanick Lacroix, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, d'autoriser madame Rachel Cossette, directrice générale à s'inscrire aux activités de perfectionnement - Protection de l'environnement et conservation de milieux humides : nouvelles obligations et manières de faire et travaux d'infrastructures : conseils et astuces dans la gestion de projets allant du comité de sélection aux réunions de chantiers et à la réclamation des extra de l'ADMQ qui aura lieu à Rouyn-Noranda respectivement les 21 mars et 8 mai au coût de trois cent seize dollars (316 \$) et d'autoriser les frais de déplacement.

ADOPTÉE

19-01-014 MISE À NIVEAU - ANTIDOTE

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu, d'autoriser l'achat de la mise à niveau d'antidote au coût de cinquante-neuf dollars (59 \$).

ADOPTÉE

DÉPÔT AVIS TECHNIQUE - AKIFER

Le conseil prend acte du dépôt de l'avis technique d'Akifer en lien avec l'expertise hydrogéologique dans le cadre du projet de lithium Authier de Sayona Québec situé en Abitibi.

QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux questions du public en lien avec des sujets discutés à l'ordre du jour.

CORRESPONDANCES À TITRE D'INFORMATION



Une liste d'informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

19-01-015 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Savard, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu, que LA SÉANCE SOIT LEVÉE.

Il est 20 h 50.

ADOPTÉE

Directrice générale
et Secrétaire-trésorière

Maire

« Je, Réjean Richard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art. 161 et 164 du Code municipal)

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

19-01-004
19-01-014

19-01-008

19-01-013

Signé ce vingt-troisième jour de janvier
de l'an deux mille dix-neuf